



MÉTHODOLOGIE POUR L'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL DANS LES RÉSERVES DE BIOSPHÈRE

Avec le soutien de:



Fundación Biodiversidad

En collaboration avec:



■ Musée Ethnologique du Montseny ■
LA GABELLA
■ arbúcies ■



Generalitat de Catalunya
Departament de Cultura
**Centre de Promoció
de la Cultura Popular
i Tradicional Catalana**



INDEX

UNESCOCAT

INTRODUCTION	3
AVANT DE COMMENCER (PHASE 1: INFORMATION)	5
➤ Qu'est-ce que le patrimoine culturel immatériel?	5
➤ Qu'est-ce qu'un "inventaire"?	8
➤ À quoi sert un inventaire?	9
➤ Autres expériences d'inventaires	10
➤ Qu'est-ce qu'une réserve de biosphère?	11
➤ Le développement durable	12
CONCEPTION DU PROJET (PHASE 2: PRÉPARATION)	13
➤ Agents impliqués et structure opérationnelle	13
➤ Participation citoyenne	15
➤ Options méthodologiques	16
➤ Calendrier ou programmation	19
ÉLABORATION DE L'INVENTAIRE (PHASE 3: EXÉCUTION)	21
➤ Documentation	21
➤ Travail sur le terrain	22
CONCLUSION DE L'INVENTAIRE (Phase 4: CONCLUSION)	25
➤ Diffusion	26
L'INVENTAIRE COMME INSTRUMENT	26
➤ Contribution au développement durable	28
➤ Coûts à prévoir	30
ASPECTS ÉCONOMIQUES	30
➤ Possibilités de financement	31



Les contenus de cette publication sont sujets à une licence Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage à l'Identique de Creative Commons. Cette licence permet de copier, distribuer, et communiquer l'oeuvre à des fins non commerciales et en citant l'auteur et les nouvelles oeuvres seront diffusées selon des conditions identiques. Vous pouvez consulter les termes de la licence sur : <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/legalcode>.

INTRODUCTION



Le 20 avril 2006 est entrée en vigueur la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO le 17 octobre 2003, et qui, jusqu'au 25 mai 2011, a été ratifiée par 136 Etats membres. Ainsi démarrait le processus de mise en oeuvre de la Convention et de ses dispositions qui ont par la suite été développées et concrétisées dans le document *Directives opérationnelles pour la mise en oeuvre de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel*. Cette date marquait aussi le lancement public d'un nouveau concept de «patrimoine culturel immatériel», fruit de longues et intenses discussions entre les experts et les responsables institutionnels du monde entier.

L'une des premières obligations clairement établies par la Convention consiste en l'élaboration d'inventaires du patrimoine culturel immatériel, or, comme il s'agit d'un concept nouveau et que les critères d'élaboration ne sont pas définis, cette tâche ne s'avère ni facile ni rapide.

Le Centre UNESCO de Catalogne (Unescocat), qui suit de près depuis le premier jour l'application de la Convention, est l'une des ONG accréditées pour assister le Comité intergouvernemental pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel dans ses travaux. En 2009, Unescocat, souhaitant contribuer à la mise en oeuvre de la Convention, s'est penché sur la nécessité de disposer d'orientations qui faciliteraient la réalisation des inventaires demandés. C'est ainsi qu'a surgi l'idée de développer une méthodologie basée sur une expérience concrète comme par exemple une réserve de biosphère, un territoire qui nous a paru tout désigné pour mener cette expérience puisqu'il s'agit d'une figure également mise en place par l'UNESCO et qui concerne un territoire où les pratiques culturelles de la population sont tout particulièrement prises en compte.

Dans les réserves de biosphère le rapport entre le patrimoine culturel immatériel — “garant du développement durable” comme il est dit dans le préambule de la Convention — et le patrimoine naturel est particulièrement étroit et particulièrement apprécié puisque l'un des objectifs de cette figure est d'empêcher le dépeuplement de la région par manque de perspectives d'avenir et, donc de contribuer au développement durable de la population locale fondé sur les pratiques traditionnelles.

Nous avons pensé à la Réserve de biosphère du Montseny, l'unique réserve en Catalogne, pour sa proximité géographique. Avec la collaboration de ses responsables nous avons défini le projet qui a pu voir le jour grâce au soutien financier de la Fundació Biodiversidad, rattachée au Ministère Espagnol de l'Environnement et du Milieu Rural et Marin. Dès le début nous avons aussi compté sur la collaboration du Musée Ethnologique du Montseny “la Gabella”, un établissement pionnier dans la recherche et la diffusion de tout ce qui concerne le patrimoine culturel immatériel, et qui entre les années 1995 et 1999 a élaboré l'inventaire du patrimoine ethnologique du Montseny, dans le cadre de programmes de recherche promus par le Centre pour la Promotion de la Culture Traditionnelle et Populaire Catalane. Ce Centre, qui est l'organe de la Generalitat de Catalogne compétant dans le domaine du patrimoine culturel immatériel, a également soutenu le projet et a participé à son développement.

Le projet, qui s'est déroulé entre octobre 2009 et septembre 2011, a consisté, en résumé, à définir une méthodologie de travail préalable, à dresser l'inventaire, à réviser la méthodologie à partir de l'expérience vécue et à rédiger la méthodologie définitive, ici présentée. L'ensemble du projet a été supervisé par un organe de coordination auquel ont participé la



Réserve de la Biosphère du Montseny, le Musée ethnologique du Montseny, le Centre de Promotion de la Culture Populaire et Traditionnelle du Montseny et le Centre UNESCO de Catalogne, qui est le responsable ultime d'éventuelles lacunes dans le résultat final.

Pour réaliser le projet une équipe de trois personnes a été embauchée, composée d'une anthropologue, d'un historien et d'un environnementaliste. Nous avons commencé par réviser les inventaires du patrimoine immatériel à l'échelle internationale, achevés ou en cours d'élaboration, et nous avons conçu les fiches devant recueillir l'information. Un travail de documentation a été mené parallèlement qui s'est essentiellement nourri de l'inventaire du patrimoine ethnologique du Montseny cité plus haut.

Le travail sur le terrain qui a suivi ces premières démarches s'est prolongé pendant 12 mois, au cours desquels 99 visites ont été rendues, et plus d'une centaine de personnes ont été interviewées. Cette partie du projet avait un double objectif : vérifier que les éléments déjà documentés répondaient effectivement à la définition du patrimoine culturel immatériel et identifier de nouveaux éléments. Suite au travail sur le terrain, la liste définitive des articles constituant l'inventaire a été dressée et nous avons analysé comment ces éléments pourraient contribuer au développement durable. Enfin, l'expérience accumulée a permis de rédiger une première ébauche de méthodologie qui s'est ensuite enrichie d'apports divers.

La méthodologie que nous présentons ici doit être entendue comme un ensemble d'indications qui peuvent aider à dresser un inventaire plutôt que comme un manuel d'instructions à suivre strictement. Par ailleurs, bien que spécialement conçue pour les réserves de la biosphère, le fait qu'elle tienne tout particulièrement compte de la partie du patrimoine culturel immatériel pouvant contribuer au développement durable peut rendre cette méthodologie utile pour d'autres espaces protégés. Cette méthodologie se divise en quatre parties, portant respectivement sur (i) les orientations concernant l'information dont il faut tenir compte avant d'envisager de dresser l'inventaire, (ii) ce qu'il faut faire pour préparer correctement le processus d'élaboration de l'inventaire, (iii) le développement de ce processus et (iv) la définition finale de l'inventaire. Suivent deux alinéas supplémentaires concernant (v) l'utilité de l'inventaire une fois achevé et (vi) les aspects économiques liés au processus de réalisation de l'inventaire. Chacune de ces grandes parties commence par une explication générale et elle est accompagnée d'un encadré expliquant ce qui a été fait dans le cas du Montseny, ainsi que quelques recommandations pratiques basées sur les enseignements tirés de notre expérience.



Cette méthodologie veut faciliter la réalisation d'inventaires comme le prévoit la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (ci-après la Convention) et ce texte lui sert donc de cadre de référence. Pour élaborer un inventaire du patrimoine culturel immatériel il faut, bien entendu, concevoir un projet détaillé, prévoyant les agents impliqués, l'organisation du travail, le calendrier des démarches, etc. Mais, au préalable il est souhaitable, voire indispensable, d'avoir en tête une série de détails et de bien connaître les termes de la Convention.

Qu'est-ce que le patrimoine culturel immatériel?

La Convention établit un nouveau concept de patrimoine culturel immatériel, qui renvoie généralement à ce que l'on entendait jusqu'à récemment — et encore aujourd'hui dans une large mesure — par "culture populaire traditionnelle", "folklore", "patrimoine ethnologique", et d'autres concepts, bien qu'il ne coïncide tout à fait avec aucun d'eux. Par ailleurs, il découle de la Convention que le terme générique pour décrire chacune des unités qui constituent le patrimoine culturel immatériel est le mot "élément", (de la même manière que pour désigner les unités qui composent l'ensemble du patrimoine monumental on emploie le terme de "bien"). Conformément à l'article 2 de la Convention on entend par "patrimoine culturel immatériel":

«... les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire —ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés— que les communautés, les groupes et, les cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. Ce patrimoine culturel immatériel, transmis de génération en génération, est recrée en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire, et leur procure un sentiment d'identité et de continuité, contribuant ainsi à promouvoir le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine.

La première partie de cette définition décrit principalement le type d'éléments visés. Pour mieux les identifier la Convention établit par la suite que le "patrimoine culturel immatériel" ... se manifeste notamment dans les domaines suivants :

- a) les traditions et expressions orales, y compris la langue comme vecteur du patrimoine culturel immatériel;
- b) les arts du spectacle;
- c) les pratiques sociales, rituels et événements;
- d) les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers;
- e) les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel.

À noter qu'il est dit "notamment", c'est à dire que cette liste n'a aucune prétention d'exhaustivité et laisse la porte ouverte à d'autres catégories.

La deuxième partie de la définition fournit des critères supplémentaires pour différencier parmi tous les éléments mentionnés dans la première partie ceux qui peuvent être considérés comme patrimoine culturel immatériel. Il en découle une série de caractéristiques nécessaires ou "conditions requises" liées essentiellement à la reconnaissance de la part de la communauté, à la transmission générationnelle, à la survie et de l'identité. Toutefois, ni la



Convention ni les Directives opérationnelles ne spécifient comment vérifier ces caractéristiques, de sorte qu'il faut donc les définir à l'avance au tout début des travaux de l'inventaire.

La comparaison entre la définition et la réalité pratique est certainement l'un des aspects essentiels et les plus délicats de l'identification du patrimoine culturel immatériel. La manière de vérifier si une certaine réalité est ou n'est pas patrimoine culturel immatériel selon la Convention n'est pas une question évidente. Les catégories établies par la Convention aident à saisir un peu mieux en quoi consiste ce patrimoine, mais elles ne suffisent pas à clarifier quels éléments concrets matérialisent cette définition. De plus, la Convention établit deux listes d'éléments —la Liste du patrimoine immatériel nécessitant une sauvegarde urgente et la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité— qui pourraient nous aider à avoir une idée plus précise de la nature exacte des éléments visés par la Convention.

En 2008, ont été inscrits sur la Liste représentative tous les chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité proclamés en 2001, 2003 et 2005 dans le cadre d'un autre programme de l'UNESCO. Il s'agissait d'une décision logique et nécessaire, mais il faut rappeler que le programme des chefs-d'œuvre, tout en ayant un rapport direct avec ce qui fût ensuite défini comme "patrimoine culturel immatériel", est antérieur à la Convention, et que les exigences et les procédures selon lesquelles un élément était proclamé chef-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité diffèrent de celles qui ont été stipulées pour les deux listes de la Convention. En 2009, d'autres éléments ont été inscrits sur cette liste et sur celle du Patrimoine immatériel nécessitant une sauvegarde urgente, mais cette fois-ci les inscriptions ont suivi les dispositions de la Convention.

Quoi qu'il en soit, une observation des listes de la Convention montre qu'à ce jour il existe plusieurs approches sur des réalités très similaires ou comparables. La célébration du nouvel an (Novruz, Nowrouz, Nooruz, Navruz, Nauroz, Neruz) en Azerbaïdjan, en Inde, en Iran, au Kirghizistan, au Pakistan, en Turquie et en Ouzbékistan constitue un seul élément dans la liste, alors que la procession de Corpus Christi à Bruges (Belgique) est aussi considérée comme un seul élément ; la dentelle de Croatie constitue est elle aussi un seul élément, tandis que les techniques traditionnelles de tissage de tapis de Fars et de Kashan sont deux éléments distincts bien qu'elles correspondent à un même pays, l'Iran. Par conséquent, il y a pas une seule et unique approche du patrimoine culturel immatériel et une même réalité peut être perçue comme un élément unique ou comme plusieurs. Il est vrai que certains aspects de la définition, comme le sentiment d'identité, peuvent aider à définir l'approche (ce sentiment d'identité peut être plus fort dans le cas des deux villes iraniennes et moins dans le cas de la Croatie), mais il existe toujours un certain degré de subjectivité.

Un autre aspect à considérer est qu'il peut y avoir des individus ou des organisations qui considèrent, implicitement ou explicitement, que la notion de "patrimoine culturel immatériel" peut être interprétée différemment, qu'elle peut avoir une autre signification. Il pourrait même y avoir d'autres définitions ou bien des concepts alternatifs, mais dans la mesure où le concept a été inventé dans le contexte de la Convention, il semble peu utile voire déroutant d'utiliser le terme "patrimoine culturel immatériel" dans un sens différent de celui de la Convention, surtout si le concept et la définition adoptés sont le fruit de longs débats entre un grand nombre de spécialistes du monde entier, tout un processus difficile à reproduire, ce qui renforce cette approche.



L'expérience du Montseny

En 2009, lorsque notre projet dans la Réserve de biosphère du Montseny a été mis en marche, la Convention était encore un document peu connu, et par conséquent la notion de patrimoine culturel immatériel n'était pas du tout familière, ni pour le grand public, ni pour les personnes travaillant dans le domaine du patrimoine culturel ou de l'ethnologie. C'est pourquoi nous avons jugé opportun, suivant d'autres exemples que nous avons vu, d'établir des sous-catégories aux cinq catégories identifiées dans la Convention ; à savoir des sous-catégories tenant compte de la réalité sociale et culturelle du Montseny et sensées faciliter la compréhension du nouveau concept et le rapprocher des éléments spécifiques que nous pouvions trouver lors de la phase de documentation et au cours du travail sur le terrain.

Ce processus de définition des sous-catégories a été mené parallèlement au débat sur ce que devrait être l'inventaire (vid. infra) et il a donc tenu compte de la possibilité de mener simultanément un travail de recherche. Dans une certaine mesure, cela a conditionné le travail de documentation, et sur le terrain, et a engendré une certaine confusion pour le classement des éléments dans les sous-catégories.

Par ailleurs, l'un des soucis des experts qui ont collaboré au projet était de maintenir une cohérence dans l'approche —générale ou plus concrète— des éléments des diverses catégories et sous-catégories. Ainsi, par exemple, si chaque dicton ou chaque devinette identifiée est considérée comme un élément isolé, il pourrait paraître logique que chacun des mots qui font partie du vocabulaire autochtone du Montseny soit aussi un élément indépendant; de la même manière, chacune des pratiques concrètes de la culture fruitière pourrait être considérée comme un élément à part entière. À notre avis, cette cohérence formelle, propre d'une classification, pourrait dans certains cas entrer en contradiction avec quelques-uns des aspects inhérents de la définition du patrimoine culturel immatériel. Ainsi, nous pensons que chacune des tâches que comporte la culture peut difficilement insuffler un sentiment d'identité à ses pratiquants ou à la communauté, alors que la culture fruitière dans son ensemble peut avoir cet effet. D'autre part, l'étude des deux listes de la Convention permet de constater que le niveau de concrétion des différents éléments inscrits n'est pas le même, donc s'obstiner à chercher une plus grande cohérence dans cet aspect signifierait d'une certaine manière aller au-delà de ce qui découle de la Convention en soi. C'est pourquoi nous n'avons finalement pas cherché une cohérence particulière dans le niveau de concrétion.

C'est pourquoi nous recommandons:

- De bien connaître, avant de commencer le projet, la Convention, les listes qui en découlent ainsi que d'autres expériences d'inventaires réalisés dans le cadre de la Convention.
- D'avoir clairement à l'esprit que les catégories ne sont pas exhaustives et les compartiments ne sont pas étanches.
- D'évaluer la possibilité de créer des sous-catégories adaptées à la réalité du territoire faisant l'objet de l'inventaire car ces sous-catégories, si elles sont clairement définies et cohérentes avec les catégories de la Convention, pourront faciliter la tâche d'identification du patrimoine culturel immatériel.



- ➔ De créer des sous-catégories uniquement dans le but de faciliter l'identification, sans qu'elles aient nécessairement des implications sur d'éventuelles initiatives de recherche.
- ➔ De ne pas laisser la quête de cohérence dans l'approche du patrimoine culturel immatériel, aussi louable soit-elle, entraver ou retarder l'élaboration de l'inventaire.

Qu'est-ce qu'un "inventaire"?

Ce que nous comprenons par « inventaire » est un autre aspect à clarifier dès le début. Bien que du point de vue de l'anthropologie il y a une tendance généralisée à considérer qu'un inventaire est avant tout un processus de recherche entendu comme un ensemble, la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel tout comme les Directives opérationnelles pour sa mise en œuvre indiquent sans équivoque possible qu'un inventaire est conçu fondamentalement comme un catalogue ou registre d'éléments. Malgré tout il n'y a nulle part une définition concrète de l'inventaire, ni une liste des informations qu'un inventaire doit fournir.

L'expérience du Montseny

Le Musée Ethnologique du Montseny, qui a soutenu le projet depuis le début, était initialement d'avis de dresser un inventaire comme l'entend actuellement l'anthropologie, c'est à dire une recherche plutôt qu'une liste exhaustive d'éléments car il avait déduit de l'expérience d'Inventaire du Patrimoine Ethnologique du Montseny que l'utilité d'un inventaire pouvait être très limitée. Le caractère institutionnel du Musée joint à son expérience et son expertise en matière d'anthropologie nous ont incités à être réceptifs quant à cette perspective et à considérer la possibilité de profiter du processus d'élaboration de notre inventaire pour mener une recherche plus approfondie dans certains domaines.

Le travail sur le terrain devait avoir une double fonction: tout d'abord, vérifier que les éléments identifiés dans la phase de documentation —pour la plupart extraits de l'Inventaire du Patrimoine Ethnologique du Montseny— s'ajustaient à la définition de "patrimoine culturel immatériel" établie dans la Convention; et, d'autre part, identifier de nouveaux éléments. Nous avons finalement décidé que, dans certains domaines, le travail sur le terrain servirait aussi à rassembler, dans une perspective de recherche, toute l'information possible sur des éléments déjà identifiés et considérés comme faisant partie du patrimoine culturel immatériel. Cette information serait ensuite élaborée et exploitée une fois achevé le processus d'élaboration de l'inventaire.

Nous avons donc créé un modèle de fiches de renseignements avec une série de champs dont certains étaient obligatoires (ceux contenant l'information de base pour décrire l'élément) et d'autres facultatifs (ceux contenant des informations complémentaires permettant d'approfondir la recherche). Par ailleurs, comme le travail de recherche est par nature illimité, ces fiches tendaient à accaparer une bonne partie du temps consacré au travail sur le terrain. Finalement, ces fiches ont produit une certaine confusion parmi l'équipe quant à l'objectif du travail sur le terrain et au type d'information recherchée.



C'est pourquoi nous recommandons:

- De définir clairement au préalable quel est le type d'information recherchée, tant dans la phase de documentation comme lors du travail sur le terrain et que cette information soit, dans la mesure du possible, la même pour tous les éléments.
- De tenir compte dans cette réflexion de l'information qui peut intéresser la communauté concernée et de l'information qui sera publiée à la fin du processus.
- De consulter des experts sur la manière de réaliser l'inventaire, sans oublier toutefois le cadre général de la Convention.

À quoi sert un inventaire?

Un inventaire n'est pas un but en soi, bien au contraire. Si la Convention souligne et mentionne avant toute autre obligation celle d'élaborer des inventaires du patrimoine culturel immatériel, c'est parce qu'il s'agit bien de la première étape indispensable à l'adoption de mesures visant la sauvegarde. On peut difficilement agir pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel sans connaître les éléments concrets qui en font partie. Le fait d'être un point de départ ne convertit pas à lui seul l'inventaire en instrument de sauvegarde mais, en revanche, le processus d'élaboration de l'inventaire est déjà une action de sauvegarde dans la mesure où, en faisant connaître la Convention et la nouvelle notion de "patrimoine culturel immatériel", il transmet à tous les acteurs impliqués l'importance et la valeur que l'UNESCO confère à cette partie des cultures, que l'on considère parfois comme étant opposée à l'idée de développement parce que son origine se situe dans le passé.

Bien au contraire, le patrimoine culturel immatériel est le fondement de la diversité culturelle de l'humanité que nous voulons conserver et une garantie de développement durable, et la sensibilisation sur sa valeur encourage l'implication de l'ensemble de la société dans sa sauvegarde, aussi bien les personnes à titre individuel que les institutions et les organisations.

De même, il est important de se souvenir qu'un inventaire du patrimoine culturel immatériel ne peut prétendre être complètement exhaustif. D'une part parce que l'une de ses caractéristiques est que c'est la communauté qui considère certains éléments comme faisant partie du patrimoine et, dans la mesure où cette considération évolue et change certains éléments pourront être rajoutés ou éliminés de cet ensemble. D'autre part parce qu'atteindre tous les recoins d'une culture est pour ainsi dire impossible et, par conséquent, on peut toujours découvrir une fête, une croyance, une coutume, une pratique, une tradition qui n'avait pas été retenue auparavant. Finalement, parce qu'il existe un degré de subjectivité dans la façon d'interpréter si un élément correspond, ou non, à la définition de patrimoine culturel immatériel établie par la Convention et cette subjectivité fera que certains éléments soient perçus comme tels, ou pas, en fonction de la personne qui en fera l'évaluation.



L'expérience du Montseny

Il y a eu, dès le début, un consensus des parties impliquées dans ce projet sur l'intérêt très limité d'un simple inventaire et de la nécessité d'éviter qu'il finisse par devenir un document isolé sans répercussion pratique.

C'est pourquoi nous recommandons:

- De situer, dans la mesure du possible, la réalisation de l'inventaire dans un processus plus large de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, qui inclue également la recherche, la sensibilisation, la transmission, la diffusion, etc.
- D'avoir à l'esprit, dès le début du projet, que le patrimoine culturel immatériel doit contribuer au développement durable dans la réserve de biosphère.
- De prévoir des actions de diffusion des résultats de l'inventaire, en particulier auprès de la population directement concernée.
- D'utiliser les nouvelles technologies pour faire connaître l'inventaire, notamment par le biais d'internet.

Autres expériences d'inventaires

Au moment d'envisager l'élaboration d'un inventaire tout spécialement durant ces premières années de mise en oeuvre de la Convention, il peut s'avérer très utile d'avoir une vue d'ensemble sur les expériences similaires déjà réalisées ou actuellement en cours. Quand notre projet a été mis sur pied, nous avons fait une recherche sur les inventaires existants ou en cours d'élaboration sur ce domaine et sur le mode d'élaboration choisi. Cela nous a permis d'identifier les expériences suivantes:

- Patrimoine culturel immatériel en Écosse (<http://ichscotland.org>). Il s'agit d'un projet de wikipedia construit à partir d'apports individuels. Il ne couvre pas toutes les catégories établies par la Convention et au moment de mettre en place notre projet l'inventaire comprenait un total de 17 articles, principalement des festivités et des foires.
- Base de données de l'Asie et du Pacifique sur le patrimoine culturel immatériel (<http://www.accu.org.jp/ich/en>). Il s'agit d'un inventaire axé exclusivement sur la catégorie des arts du spectacle, qui comprend aussi des orientations méthodologiques dans ce domaine.
- Atlas du patrimoine culturel immatériel de Buenos Aires (<http://www.buenosaires.gov.ar/areas/cultura/cpphc/fcyr>). L'inventaire est axé uniquement sur les festivités, les célébrations et les rituels.
- Répertoire du patrimoine culturel immatériel de la Suisse (<http://www.culturaldiversity.cioff.ch/fr/index.html>). Il s'agit d'un inventaire de personnes porteuses de traditions.
- Inventaire du patrimoine culturel immatériel du Mexique (http://www.sic.gob.mx/index.php?table=frpintangible&estado_id=). Probablement l'inventaire le plus complet que nous



avons trouvé, comprenant 248 éléments issus d'un remarquable travail méthodologique.

- Inventaire des ressources ethnologiques du patrimoine immatériel (IREPI), du Québec (<http://www.irepi.ulaval.ca>). Le but de cet inventaire est de “connaître et de reconnaître les porteurs et les porteuses de traditions et de permettre à l'ensemble de la population de découvrir ces personnes...”
- Registre participatif du patrimoine culturel immatériel du département de Santander (Colombie) (<http://patrimoniosantander.co>). Il est divisé en neuf catégories thématiques et est accessible sur Internet, d'où l'on peut proposer de nouveaux éléments.
- Le patrimoine culturel immatériel en Chine (<http://www.ihchina.cn/main.jsp>). Malheureusement, la plupart des informations disponibles sont en chinois, mais la liste en anglais nous permet de savoir qu'elle se divise en neuf catégories dont la plupart sont liés aux arts du spectacle.
- Inventaire du patrimoine culturel immatériel de France (http://www.culture.gouv.fr/culture/dp/ethno_spci/invent_invent.htm). Il comprend 80 éléments, divisés en sept catégories: connaissance et techniques (savoir-faire), pratiques rituelles, pratiques sportives, pratiques festives, musiques et danses, jeux, art de raconter des histoires. Il est accompagné d'une compilation d'inventaires existants concernant le patrimoine culturel immatériel.
- Inventaire du patrimoine culturel immatériel du Cambodge (http://www.accu.org.jp/ich/en/pdf/c2005subreg_RP3.pdf). Il met l'accent sur les arts du spectacle, mais comprend également 12 langues de minorités ethniques et quelques autres éléments.

D'autres inventaires ont été localisés portant sur des domaines concrets ayant rapport avec le patrimoine culturel immatériel, notamment des festivals et de l'artisanat.

Qu'est-ce qu'une réserve de biosphère?

Une réserve de biosphère est un site créé dans le cadre du Programme sur l'Homme et la biosphère (Programme MAB) de l'UNESCO, dans le but d'intégrer la conservation de la biodiversité et le développement économique et social des communautés locales. Les réserves de biosphère sont des zones désignées pour promouvoir et démontrer un rapport équilibré entre la nature et les sociétés humaines, et pour en tirer des leçons pratiques de développement durable qui puissent être appliquées dans d'autres territoires et communautés.

Le Programme MAB, créé en 1970, est un programme de recherche interdisciplinaire qui encourage le renforcement des capacités dans le but d'améliorer les rapports entre les populations et leurs environnements au niveau mondial. Sa mission principale est de réduire la perte de biodiversité à travers des aspects écologiques, sociaux et économiques. Le Programme se sert de son réseau de réserves de biosphère comme un instrument d'échange de connaissances, de recherches et de surveillance permanente, d'éducation et de formation, ainsi que pour la prise de décisions participative.

Actuellement, il y a 580 réserves de biosphère dans le monde réparties dans 114 pays, dont 40 en Espagne, pays qui occupe la deuxième place en nombre de réserves avec le Mexique et la Fédération Russe (40), derrière les États Unis (47). En Catalogne, le domaine d'action privilégié du Centre UNESCO de Catalogne, qui est le promoteur de cette méthodologie, il y a une seule réserve de biosphère : le Montseny.



Le développement durable

Au-delà de la définition de développement durable comme étant celui qui “assure les besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à faire face à leurs propres besoins” (rapport Brundtland, 1987), on tend depuis quelques temps à le définir de manière plus large, en plaçant l’être humain au centre du discours. Ainsi, selon l’approche du PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement), nous entendons le développement comme l’amélioration de la qualité de vie des personnes, de sorte que les limites de la capacité de charge des écosystèmes ne soient pas dépassées. L’amélioration de la qualité de vie n’est pas uniquement liée à la croissance économique, elle doit être entendue dans un sens large de développement personnel et communautaire. Ainsi, le patrimoine culturel immatériel est une référence culturelle et un facteur de cohésion sociale et d’enracinement dans le territoire.



Agents impliqués et structure opérationnelle

L'un des aspects importants de la Convention et qui la distingue d'autres textes normatifs concernant le patrimoine est qu'elle réclame et encourage la participation de l'ensemble de la société dans la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (PCI) et notamment celle des collectivités, des groupes et des individus qui maintiennent ce patrimoine vivant. Il est donc fondamental d'envisager dès le départ quelle sera la participation de chacun des agents qui suivent :

- l'administration publique compétente dans l'application de la Convention, pour encadrer le PCI dans la politique générale de sauvegarde et le valider.
- les institutions locales, aussi bien politiques que sociales ou de tout ordre, en tant que représentants et membres de la communauté, et aussi en tant que parties prenantes de la sauvegarde du patrimoine culturel ;
- la réserve de biosphère, par le biais de ses organes de gestion, car c'est l'agent qui réunit les meilleures conditions pour profiter du travail émanant du processus d'élaboration de l'inventaire ;
- les experts, car leurs savoirs, concernant la Convention, les éléments faisant partie du patrimoine culturel immatériel, l'histoire et la culture locales, le développement durable, etc., sont extrêmement utiles pour situer les différents éléments dans leur contexte ;
- les communautés, groupes ou individus qui recréent et transmettent le patrimoine culturel immatériel.

Il faut établir une structure opérationnelle permettant de recueillir les contributions de tous ces agents sans entraver l'agilité dans le fonctionnement ni dans la prise de décisions. Il faut définir clairement les fonctions de chaque organe qui sera constitué et suivre scrupuleusement les mécanismes convenus, afin que personne ne puisse se sentir à l'écart et que personne, en raison de la dynamique propre au processus lui-même, n'assume plus de responsabilités que celles qui lui correspondent. Dans ce sens, il est important d'établir des canaux réguliers d'information entre toutes les parties et prévoir des réunions régulières de suivi du projet.

Bien que la Convention attribue aux États l'obligation de réaliser les inventaires sur le patrimoine culturel immatériel, la sauvegarde de ce patrimoine ne concerne pas seulement les administrations publiques mais l'ensemble de la société. C'est pourquoi l'initiative ne doit pas émaner nécessairement de l'administration mais elle peut venir de toute personne, communauté, ou organisation spécialement soucieuse vis-à-vis de ce patrimoine. L'important c'est que tout le monde soit prêt à collaborer au projet dans la perspective du bénéfice commun et que personne ne veuille accaparer le protagonisme du projet en exclusivité.

L'expérience du Montseny

Nous avons initialement prévu qu'un organe plus institutionnel que technique serait à la tête de la structure opérationnelle, auquel prendraient part toutes les organisations donnant leur soutien au projet. Cet organe a finalement pris un caractère technique en l'absence d'implication directe des responsables institutionnels. Par ailleurs, cet organe, dans lequel étaient représentés le Gouvernement Catalan, la Réserve de Biosphère et le Musée Ethnologique du Montseny n'avait pas réellement de pouvoir de décision dans la mesure où le projet était conduit par le Centre UNESCO de Catalogne et était soumis à certaines conditions dérivées



des soutiens financiers obtenus.

D'autre part, pour la sélection des membres de l'équipe de travail, nous avons largement tenu compte de l'opinion des institutions locales qui collaboraient dans le projet et nous avons tenu à ce que ces personnes soient liées au territoire. Ainsi, l'anthropologue engagée initialement faisait partie d'une équipe de recherche de l'Université de Barcelone qui travaille depuis des années dans le Montseny en collaboration avec le Musée Ethnologique ; l'historien est originaire du village de Sant Celoni, inclus dans la zone étudiée, et a collaboré à diverses activités du Musée ; et l'environnementaliste est né et vit actuellement dans la réserve de biosphère et a travaillé à diverses occasions pour le Parc Naturel.

C'est pourquoi nous recommandons :

- De prendre suffisamment de temps pour établir un réseau institutionnel solide, qui se reflète dans un organe directeur où seront représentées, au moins, l'administration compétente en matière de patrimoine culturel immatériel (selon le territoire concerné), la réserve de biosphère et les institutions locales. En fonction de la réalité administrative et sociale de chaque territoire, ce réseau peut être élargi pour couvrir tous les domaines nécessaires.
- Que la structure opérationnelle comprenne :
 - un organe de direction: une instance de type institutionnel-politique, qui donne force et cohésion à l'ensemble du projet et garantisse son utilité postérieure. À titre d'orientation, il devrait se réunir tous les 6 mois.
 - un organe de coordination: il doit guider tout le processus d'élaboration de l'inventaire et prendre les grandes décisions méthodologiques, économiques, institutionnelles. Il doit compter des représentants de la réserve de biosphère, des techniciens de l'administration, des experts, des agents locaux et la direction exécutive du projet, mais pas plus de 6 à 8 personnes pour ne pas perdre en agilité. Il devrait se réunir tous les 1-2 mois (selon la phase du projet), pour pouvoir rectifier à temps, si nécessaire, certaines décisions ou lignes de travail.
 - une direction exécutive: une personne qui applique les décisions de l'organe de coordination et supervise les tâches de l'équipe de travail. Elle doit être en contact direct et permanent avec l'équipe de travail et avec l'équipe technique, et résoudre au plus vite tous les doutes qui surgissent. Le temps qu'elle y consacre doit permettre au projet d'avancer au rythme prévu et en harmonie avec les décisions prises par les organes de direction et de coordination.
 - une équipe de travail: cette équipe doit comporter des spécialistes en anthropologie, histoire et environnement, chargés d'exécuter une grande partie de l'identification d'éléments, tant par la recherche documentaire que sur le terrain. D'autres spécialistes peuvent s'y ajouter dans certaines phases ou domaines du projet: documentalistes, linguistes, sociologues musicologues, etc.
 - une équipe technique: un soutien informatique, par exemple, sera nécessaire pour l'introduction des données et le traitement de l'information, ou pour la présentation des résultats, etc. De même, il faudra compter sur la participation de personnes compétentes pour le traitement graphique et audiovisuel des éléments identifiés.
 - Le processus de sélection de l'équipe de travail devra tenir compte du lien direct des candidats avec le territoire étudié, de même qu'à leur formation, expérience et capacité de travail en équipe.



Participation citoyenne

Puisque, conformément à la Convention, un élément sera considéré comme faisant partie ou non du patrimoine culturel immatériel en fonction, entre autres, du sentiment de la population concernée, la participation de cette population dans le processus d'élaboration de l'inventaire est primordiale. Il faut donc mettre en place tous les moyens possibles pour faciliter cette participation et prévoir et organiser les canaux qui puissent la rendre effective.

Toutefois, la première difficulté qui se pose est le concept même de "patrimoine culturel immatériel". Étant donné qu'il s'agit d'un concept encore très nouveau et peu connu, la tâche de vérifier si la population concernée considère qu'un élément en particulier fait partie d'un concept qu'elle ne connaît pratiquement pas ne peut se faire qu'après un travail d'explication préalable. Cela signifie que tout processus participatif doit inclure l'information sur la Convention et sur le patrimoine culturel immatériel.

La participation de la population est canalisée, d'une part, à travers le travail sur le terrain. Les entretiens avec des personnes versées sur la préservation et la pratique des éléments faisant partie du patrimoine culturel immatériel, est sans doute la façon la plus directe de participation. Toutefois, quand on envisage l'élaboration d'un inventaire d'un certain territoire, il est difficile d'interviewer chacune des personnes qui, individuellement ou collectivement, sont concernées par chacun des éléments identifiés. C'est pourquoi il faut prévoir des actions pour encourager la participation et faciliter la transmission d'information.

L'expérience du Montseny

La participation de la population a été canalisée suivant trois lignes parallèles. En premier lieu, la phase de travail sur le terrain a permis de recueillir des informations directes auprès d'une centaine de personnes interviewées individuellement. Puis, des brochures ont été imprimées pour présenter le projet et inviter les personnes à envoyer des renseignements par téléphone, courrier électronique ou lettre, mais seules 6 personnes ont répondu à cette initiative. Finalement, un plan de participation a été mis sur pied avec la collaboration de la Direction Générale de Participation Citoyenne de la Generalitat de Catalogne, qui a consisté en 8 séances de travail (4 d'information et 4 autres de délibération) à différents endroits du territoire, auxquelles ont participé une centaine de personnes.

D'autre part, la participation des coordinateurs du projet à deux réunions du Conseil de Coordination et de la Commission Consultative de la Réserve de Biosphère du Montseny, au début des travaux, a permis d'en expliquer les objectifs aux maires et aux associations du territoire.

Grâce à ces efforts et à la bonne disposition manifestée par tous, plus de 200 personnes ont participé au projet et ont apporté une information essentielle. Malgré tout, ce nombre ne représente que 0,2 % de la population.



C'est pourquoi nous recommandons:

- ➔ D'élaborer dès le début et diffuser activement une brochure explicative du processus d'élaboration de l'inventaire, qui encourage la participation par le biais de différents canaux.
- ➔ D'organiser différentes actions informatives (actes publics, médias locaux, internet, etc.) où tous les canaux de participation seront expliqués.
- ➔ D'impliquer les agents locaux dans la diffusion de l'initiative.
- ➔ D'organiser au préalable la façon dont l'information sera recueillie et traitée au long du processus de participation, ainsi que la réponse donnée aux personnes qui collaborent.

Options méthodologiques

La dernière phase de la préparation pourrait être, selon le point de vue, la première phase de son exécution puisque c'est à ce stade qu'il faut commencer à prendre des décisions conceptuelles et méthodologiques qui contraindront la réalisation de l'inventaire. C'est important que ces décisions soient prises au sein des organes de direction et de coordination, de préférence par consensus, afin de donner cohérence et solidité à tout le processus. Ces décisions ont rapport notamment avec l'établissement de sous-catégories, la délimitation des éléments, les formes de vérification spécifique des critères de la Convention et le dessin des fiches de collecte de renseignements.

En ce qui concerne les **catégories** et **sous-catégories**, il faut tenir compte du fait que le but de l'inventaire n'est pas d'établir un classement scientifique du patrimoine culturel immatériel, absolument cohérent et permettant de structurer et d'organiser le savoir que la recherche est sensé apporter. Le but de l'inventaire est essentiellement d'avoir une première approche de la réalité du patrimoine culturel immatériel permettant de connaître quels sont les éléments dans lesquels il se concrétise et servant de base à d'autres actions de sauvegarde. Cela ne signifie pas que l'on ignore l'apport des experts, du monde scientifique et académique: au contraire leur savoir approfondi est fondamental et doit être pris en compte, mais la science a ses propres sphères de travail, dans lesquelles l'élaboration d'un inventaire ne devrait interférer. Il est souhaitable qu'un inventaire soit utile à la recherche mais il doit aussi servir pour sensibiliser sur la valeur du patrimoine culturel immatériel, pour le faire connaître, pour en faciliter la transmission, garantir sa continuité, etc. Dans ce contexte, la création de sous-catégories plus ou moins arbitraires doit être perçue comme un instrument supplémentaire, sans aucune prétention de transcendance.

La **délimitation des éléments** est un autre aspect fondamental sur lequel il convient de réfléchir et de prendre quelques décisions au tout début du processus. Sans aucun doute l'opération de saisie des savoirs et pratiques culturelles d'un groupe humain et leur fragmentation en éléments du patrimoine culturel immatériel entraîne implicitement un pro-



cessus d'abstraction pouvant avoir différents degrés. Nous pouvons donc parler d'éléments plus spécifiques ou plus génériques en fonction de ce degré d'abstraction. Nous avons déjà mentionné plus haut la difficulté et la complexité de définir le patrimoine culturel immatériel, et c'est justement pour cela qu'il est important de s'efforcer de faciliter au maximum le processus "d'isolement" des éléments.

Vérifier si une réalité considérée comme un élément fait effectivement partie du **patrimoine culturel immatériel** selon la Convention passe par vérifier si cet élément satisfait un ensemble de critères qui découlent de cette définition. Or, comme il a été dit plus haut, la Convention laisse la porte ouverte sur la façon de démontrer l'adéquation d'un élément à la définition. Ceci implique qu'il existe différentes interprétations sur chacun des aspects de la définition : la qualité de patrimoine culturel immatériel reconnue par la communauté, la transmission de génération en génération, la permanence, le sentiment d'identification et de continuité. Cette large marge d'interprétation a l'avantage de permettre une adaptation à la réalité et aux besoins de chaque endroit et le temps nous dira s'il est opportun ou convenable d'avancer vers une concrétisation acceptée par tous. En tous les cas, il semble souhaitable de maintenir une cohérence sur les critères suivis au sein de l'inventaire.

L'expérience du Montseny

Le besoin d'ajouter des sous-catégories aux catégories du patrimoine culturel immatériel fixées dans la Convention, est né de la constatation que la Convention était un instrument encore peu connu et, par conséquent, qu'il n'y avait pas encore une connaissance générale très précise de la notion de "patrimoine culturel immatériel". De même que les catégories fixées par la Convention ont pour finalité d'illustrer quelques-unes des formes sous lesquelles se présente ce patrimoine, les sous-catégories prétendent réduire plus encore la distance entre ce concept et la réalité du territoire. Comme nous l'avons expliqué plus haut, l'intention initiale de laisser la porte ouverte à un processus de recherche plus détaillé lors du travail sur le terrain, ajoutée à la volonté de maintenir la cohésion dans la structure opérationnelle du projet, a fait que certaines sous-catégories créées étaient plus pensées dans l'optique de la recherche que dans celle de l'élaboration d'un inventaire entendu essentiellement comme un catalogue. C'est la raison pour laquelle les sous-catégories définies au début n'ont pas coïncidé exactement avec celles conservées, mais cela n'a finalement que peu d'importance.

Pour ce qui est des différents aspects identifiés dans la définition de patrimoine culturel immatériel établie dans la Convention, les critères de vérification que nous avons suivis reposent basés sur trois idées: que l'élément suscite un sentiment d'identité, qu'il se transmette de génération en génération et qu'il se maintienne en vie.

L'**identité** est une notion très abstraite et il semble communément accepté que les personnes peuvent en avoir plusieurs à la fois. Dans le projet du Montseny nous avons tenu compte de la manière, de l'endroit et de la raison pour laquelle une personne a acquis une connaissance ou une pratique concrète, de même que si cet élément est considéré comme caractéristique du village, du monde rural, de la zone du Montseny ou d'un métier particulier. Dans la pratique, le fait qu'un élément déterminé soit **reconnu** comme faisant partie du patrimoine culturel par certaines personnes a été lié à l'aspect de l'identité.



Pour la **transmission**, nous avons pris en compte si l'élément avait été transmis d'une personnes plus âgée à une autre plus jeune. Nous demandions aux personnes de nous dire qui leur avait expliqué ou montré une connaissance ou une pratique, et dans le cas d'activités collectives perçues comme porteuses d'identité bien que relativement récentes (ou à cause de cela) nous avons voulu savoir si les personnes actuellement responsables de les organiser sont celles qui les ont commencées ou s'il y a eu une relève générationnelle.

La **survie** est probablement l'un des aspects les plus aisés à vérifier mais elle n'est pas exempte d'une nécessité de concrétion. Dans notre projet nous avons considéré qu'un élément est encore vivant s'il se pratique toujours ou si les personnes que l'ont pratiqué sont encore capables de le transmettre.

En général nous avons préféré un avoir une vision ouverte et large de tous ces concepts car face à la méconnaissance générale de la Convention et la conséquente difficulté à en évaluer quelques-uns, nous voulions être sûrs de ne laisser aucun élément de côté.

En même temps, le fait de considérer tous ces aspects nous a parfois aidés à définir conceptuellement un élément. Ainsi, les «Enramades d'Arbúcies» inspirent davantage un sentiment d'identité communautaire et sont plus clairement perçues comme une partie de leur patrimoine culturel que l'ensemble des célébrations autour de la fête de Corpus Christi qui leur servent de cadre.

C'est pourquoi nous recommandons:

- D'adopter des critères clairs et pratiques sur la façon de vérifier qu'un élément répond à la définition de patrimoine culturel immatériel fixée dans la Convention.
- Que ces critères soient validés et assumés par toutes les parties impliquées dans le processus d'élaboration de l'inventaire.
- De tenir compte de ces critères au moment de délimiter conceptuellement les éléments.
- Que le souci de cohérence dans l'approche et dans la délimitation conceptuelle des éléments ne conditionne pas l'identification, qui doit reposer sur la définition de patrimoine culturel immatériel.
- De vérifier ces critères lors du travail sur le terrain.



Calendrier ou programmation

L'élaboration d'un inventaire, même s'il se réfère à un petit territoire, est un processus complexe dans lequel interviennent un grand nombre de personnes, et qui implique différentes phases et beaucoup d'activités, parfois parallèles ou simultanées, presque toujours liées les unes aux autres. Par ailleurs, un inventaire requiert un temps de réalisation minimum, au-dessous duquel il sera difficile d'obtenir les résultats escomptés.

Si on considère que le patrimoine culturel immatériel a dans de nombreux cas une relation directe avec le patrimoine naturel et que de nombreuses activités traditionnelles, qu'elles soient sociales, festives ou artisanales, suivent le cycle naturel des saisons et de leurs effets sur la vie végétale et animale, il devient nécessaire de consacrer au moins une année entière naturelle au suivi sur le terrain des pratiques pouvant avoir un rapport avec le patrimoine culturel immatériel. À cela il faut ajouter tout ce qu'entraîne la préparation du processus, de documentation et de traitement de l'information, et le nécessaire retour à la population.

L'expérience du Montseny

Notre projet a commencé à germer à la fin de l'année 2008 et au mois de juillet 2009, après consultation des personnes et institutions responsables de la gestion de la réserve de biosphère et avec d'autres agents du territoire, nous avons achevé de le définir, avec une prévision d'exécution sur deux ans. En octobre 2009, après avoir obtenu le financement minimum nécessaire, nous avons commencé les opérations.

Les principales phases prévues pour la réalisation de l'inventaire étaient:

1. Élaboration de la méthodologie de travail
2. Documentation
3. Travail sur le terrain
4. Élaboration de l'inventaire
5. Identification des éléments qui contribuent au développement durable
6. Diffusion des résultats

Les phases préalables au travail sur le terrain ont duré plus que prévu. Les discussions initiales sur l'objectif de l'inventaire et par conséquent sur la méthodologie à suivre lors du travail sur le terrain se sont ajoutées à la méconnaissance de la Convention de la part de l'équipe de travail et au manque d'expérience sur l'application de la Convention pouvant servir de référence. Cela nous a obligé à commencer le travail sur le terrain sans une base conceptuelle et méthodologique suffisamment solide, ce qui a probablement nuit à son efficacité.

C'est pourquoi nous recommandons:

- ➔ De prévoir une durée d'au moins un an pour le travail sur le terrain, afin de pouvoir identifier les pratiques culturelles qui suivent le cycle naturel.



- ➔ De ne pas commencer le travail sur le terrain avant que l'organe de direction et l'organe de coordination aient défini et approuvé le cadre général du processus d'élaboration de l'inventaire et ses grandes lignes méthodologiques.
- ➔ De s'assurer que l'équipe de travail connaisse suffisamment la Convention ou, le cas échéant, de prévoir une période de formation préalable.
- ➔ De prévoir une durée minimum de deux ans pour finaliser tout le processus d'élaboration de l'inventaire, en plus du temps nécessaire pour la phase de préparation.
- ➔ De prévoir la durée suivante pour chacune des phases:

PHASE	DURÉE
Information	3 mois
Préparation	6 mois
Exécution	18 mois
Conclusion	3 mois
Total	30 mois



L'identification des éléments faisant partie du patrimoine culturel immatériel doit se faire à partir de trois processus distincts mais logiquement liés entre eux et qui doivent se développer simultanément, du moins en partie: la documentation, le travail sur le terrain et la participation communautaire.

Documentation

Même s'il convient de commencer par cette tâche, pour rassembler un maximum d'informations publiées sur le patrimoine culturel immatériel de la région étudiée, en réalité cette tâche se poursuit tout au long du processus. En effet, à mesure que travail sur le terrain ou la participation des citoyens permettent d'identifier de nouveaux éléments, il faut alors chercher des renseignements complémentaires pour mieux comprendre ou éventuellement vérifier certains aspects.

Il ne faut en aucun cas oublier que la documentation dont on dispose ne peut être le fruit d'une vision résultant du concept de patrimoine culturel immatériel établi par la Convention, mais plutôt le résultat de visions diverses sur cette réalité ayant rapport avec l'ethnologie, les études locales, le folklore, la culture populaire et traditionnelle, etc. Les savoirs et les pratiques détectés lors de la documentation ne peuvent être considérés comme éléments du patrimoine culturel immatériel automatiquement, ils doivent passer par le filtre que représente la définition de la Convention.

L'expérience du Montseny

Entre 1995 et 1999, le Musée Ethnologique du Montseny a dressé un inventaire du patrimoine ethnologique du Montseny, dans le cadre de l'Inventaire du Patrimoine Ethnologique de Catalogne réalisé par le Centre de Promotion de la Culture Populaire et Traditionnelle Catalane. Le Musée a mis à notre disposition tout le matériel accumulé et nous avons aussi reçu le soutien du Centre de Documentation du Musée. Cela a facilité dans une large mesure toute la tâche de documentation, qui a néanmoins été complétée par des visites à d'autres centres de documentation, la recherche et la consultation de sources plus récentes.

Cette phase de travail a permis de dresser une liste de plus de 500 éléments possibles, dont il fallait vérifier s'ils pouvaient être considérés comme patrimoine culturel immatériel ou s'ils pouvaient servir à identifier d'autres éléments.

C'est pourquoi nous recommandons:

- ➔ De consacrer le temps nécessaire à la phase de documentation avant de commencer le travail sur le terrain, sans pour autant négliger de recueillir toute nouvelle documentation utile tout au long du processus d'inventaire.
- ➔ De tenir compte de toutes les sources d'information possibles sur les différentes catégories de patrimoine culturel immatériel, notamment les connaissances et les usages liés à la nature et à l'univers, qui sont moins documentés mais tout spécialement intéressants dans une réserve de biosphère.



- ➔ De prendre en compte toute l'information qui peut servir à définir la contribution d'un élément au développement durable.
- ➔ De bien analyser l'information disponible et dresser une première liste d'éléments possibles, avec les aspects fondamentaux à vérifier, avant le travail sur le terrain.

Travail sur le terrain

Le travail sur le terrain est celui qui se réalise sur place, en visitant la région, en y vivant, en assistant aux événements et aux fêtes, en parlant aux gens et les interviewant. Cela permet d'avoir un contact direct avec les expressions culturelles, avec les usages et les coutumes, avec les gens qui possèdent des connaissances et des compétences. Cette partie du vécu, d'observation personnelle, de perception sans intermédiaires, peut contribuer largement à résoudre les doutes sur les aspects liés au sentiment d'identité ou à la considération d'un élément comme faisant partie du patrimoine culturel immatériel. Mais il faut avoir conscience à tout moment de la part de subjectivité que comporte cette partie pratique, et il faut donc essayer d'être le plus objectif possible dans les conclusions que nous en tirerons.

Dans la mesure où nous voulons nous introduire dans le mode de vie et dans les expressions culturelles d'une communauté, la connaissance préalable de cette communauté et des personnes qui en font partie nous permettra d'assimiler plus rapidement et avec une plus grande facilité l'information qui nous sera transmise lors du travail sur le terrain. Dans ce sens, la présence de membres de la communauté dans l'équipe de travail, en plus de leur expertise dans le domaine de l'anthropologie, de l'histoire ou de l'environnement, aidera à optimiser le travail sur le terrain.

Le travail sur le terrain doit se prolonger au moins un an pour pouvoir couvrir tout un cycle naturel complet, car de nombreuses pratiques ont une périodicité annuelle et elles se produisent suivant les saisons ou le calendrier. Malgré tout, on peut aisément prévoir qu'il sera difficile de couvrir tous les éléments en une année, d'autant qu'il faut parfois créer un climat de confiance avec les personnes avant de pouvoir obtenir l'information recherchée et plus d'une visite seront parfois nécessaires pour un même élément ou personne. C'est pourquoi il est recommandé de mettre au point une bonne planification, qui donnera priorité aux éléments sur lesquels il faut travailler, tout en respectant la raison d'être des réserves de biosphère, à savoir, leur contribution au développement durable.

L'expérience du Montseny

Le travail sur le terrain a été réalisé par trois personnes engagées à ces fins : une anthropologue, un historien et un environnementaliste. La première anthropologue engagée a dû être substituée au bout de quelques mois et l'environnementaliste a été mis en congé maladie pendant cinq mois, ce qui a altéré la dynamique de travail et l'exécution des diverses phases.



Par ailleurs, au moment de commencer le travail sur le terrain l'information recherchée n'était pas encore clairement précisée car la concrétion des aspects méthodologiques a tardé plus que prévu. De même, l'équipe qui en était chargée a eu beaucoup d'autonomie, ce qui a créé au début quelques problèmes de cohérence entre la théorie et la pratique, mais qui a permis d'avancer au rythme nécessaire.

La collaboration de deux institutions du territoire comme la Réserve de biosphère et le Musée Ethnologique du Montseny a facilité en grande mesure l'identification et l'accès aux personnes qui pouvaient servir d'informateurs, car leur reconnaissance sociale facilitait la participation des interlocuteurs. Dans ce sens, nous nous sommes également adressés aux mairies pour qu'elles désignent des interlocuteurs pouvant aider à faciliter certains aspects du travail sur le terrain, mais la demande a sans doute été perçue comme trop formelle ou distante et n'a pas eu les résultats escomptés.

La quantité élevée d'éléments possibles documentés, plus de 500, et le temps de travail disponible des membres de l'équipe (engagée à mi-temps), impliquait de réaliser plus de visites que l'équipe de travail ne pouvait en assumer, de sorte que nous avons été contraints de diviser l'équipe et les visites ont souvent été assumées par une seule personne. Avant de débiter le travail sur le terrain nous avons fait une première sélection d'éléments qu'il était indispensable de vérifier sur place, mais la dynamique même du processus a engendré de nouvelles possibilités de visites ou d'entretiens pouvant enrichir l'inventaire. À la fin de chaque mois, les personnes qui travaillaient sur le terrain envoyaient aux coordinateurs du projet une liste des visites et sorties effectuées pendant la période, avec indication le cas échéant de la participation de l'équipe technique d'enregistrement audiovisuel.

Des 99 visites réalisées sur le terrain, 35 ont requis l'enregistrement d'images et de son par une entreprise spécialisée engagée à cet effet. Un technicien équipé d'une caméra accompagnait l'équipe de travail sur le terrain. Par ailleurs, l'équipe de terrain se chargeait elle-même de prendre des photographies de certains éléments. Cela nous a permis de disposer de tout un matériel graphique très utile, non seulement pour la diffusion des résultats, mais aussi éventuellement pour d'autres études postérieures ou d'autres actions de sauvegarde. Malgré tout, par manque d'indications claires des responsables du projet sur ce qu'il fallait documenter graphiquement, certains aspects fondamentaux du patrimoine culturel immatériel ne sont pas reflétés, notamment l'implication de la communauté et la transmission.

C'est pourquoi nous recommandons:

- De ne pas commencer le travail sur le terrain avant que les aspects méthodologiques n'aient été concrétisés.
- Que la direction exécutive fasse un suivi direct du travail sur le terrain et participe à quelques visites afin de s'assurer de leur adéquation aux objectifs généraux du projet.
- De faire en sorte que les visites soit effectuées par les trois spécialistes ensemble car ils pourront capter des informations de différents types.
- Que le travail sur le terrain soit centré sur la collecte d'information nécessaire pour l'élaboration de l'inventaire, notamment celle qui permette d'assurer que l'élément présumé



s'ajuste à la définition de patrimoine culturel immatériel de la Convention.

- D'essayer de documenter graphiquement, avec des photographies, des enregistrements sonores et si possible des vidéos, le plus grand nombre possible d'éléments.
- De réfléchir au préalable sur les aspects que l'on veut documenter par son et/ou image et transmettre clairement les indications aux personnes responsable de ces tâches sur le terrain.

CONCLUSION DE L'INVENTAIRE (Phase 4: CONCLUSION)

UNESCOCAT



Durant les phases de documentation et de travail sur le terrain, et pendant tout le processus parallèle de participation communautaire, se produit l'identification progressive des éléments qui forment l'inventaire. Ceci comprend la vérification de la concordance de ces éléments avec la définition que propose la Convention. Mais avant d'élaborer la liste définitive il faut consacrer un certain temps à traiter toutes les informations collectées, non seulement pour vérifier la concordance de chaque avec la définition de patrimoine culturel immatériel, mais aussi pour parfaire la délimitation de chaque élément. Par exemple, si nous avons détecté dans plusieurs villages des danses traditionnelles ayant une origine commune, nous pouvons envisager la possibilité de les considérer comme un seul élément.

L'expérience du Montseny

La plupart des doutes conceptuels et méthodologiques apparus lors des phases précédentes se sont à nouveau posés au moment de conclure l'inventaire pour clore la liste définitive d'éléments identifiés. Mais il était impossible de rouvrir le débat sans provoquer un retard dans la finalisation du projet, aussi nous sommes limités à réviser les cas de certains éléments proposés par l'équipe de travail que nous considérons non conformes à la définition de patrimoine culturel immatériel selon la Convention.

C'est pourquoi nous recommandons:

- D'instaurer, durant la phase de travail sur le terrain, des espaces de suivi qui permettront d'éclaircir le plus grand nombre possible de doutes concernant l'identification ou la délimitation des éléments, notamment pour ce qui est de leur conformité à la définition de patrimoine culturel immatériel.
- Que l'organe coordinateur du projet approuve par consensus la liste définitive d'éléments qui configurent l'inventaire, à partir de la proposition émanant de l'équipe de travail.



L'INVENTAIRE COMME INSTRUMENT

UNESCOCAT

Il est clair, et la Convention le recueille ainsi, qu'un inventaire ne peut être en aucun cas l'objectif ultime de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. L'inventaire n'est que le premier pas nécessaire, indispensable, des actions de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Il est impossible de travailler pour l'étude, la transmission, la diffusion, la survie, de ce qui n'est pas convenablement identifié. Mais il est aussi vrai que si l'inventaire ne trouve pas rapidement une autre utilité, s'il n'est pas suivi d'autres actions de sauvegarde assurant la continuité des éléments identifiés, il perd progressivement son intérêt et risque de devenir caduc par rapport à l'évolution de la réalité sociale et culturelle, laquelle peut entraîner l'apparition, la modification ou la disparition d'éléments.

Diffusion

Pour qu'un inventaire puisse avoir une utilité réelle, il est essentiel de le faire connaître auprès de toutes les parties concernées par la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Comme il a été déjà dit, il est important que toutes ces parties participent dans le processus d'élaboration de l'inventaire, car ceci facilitera leur implication dans d'autres actions de sauvegarde. Cela concerne, en premier lieu l'administration, aussi bien locale que générale, puisque c'est bien à elle qu'il incombe de veiller à la sauvegarde du patrimoine et à la mise en oeuvre de la Convention. Mais cela concerne aussi toutes les institutions, publiques ou privées, travaillant dans le domaine social, culturel ou environnemental, ainsi que les experts dans ces domaines. Et, assurément, la population locale et les personnes qui pratiquent directement ou maintiennent vivant ce patrimoine sont aussi concernées. C'est pourquoi il est nécessaire de prévoir des mécanismes permettant que l'information sur le processus d'élaboration de l'inventaire arrive à tous ces secteurs.

Cependant, une fois l'inventaire achevé et l'information définitive disponible il faut faire un autre type de diffusion, moins intense mais à plus long terme. À cette phase, il ne s'agit pas tant d'impliquer de nouvelles institutions ou personnes dans le processus d'identification du patrimoine culturel immatériel, mais plutôt de sensibiliser sur une partie de notre culture qui réclame notre collaboration pour faire face à l'avenir. Cette tâche interminable qui démarre au moment même où termine l'élaboration de l'inventaire doit être partagée, en fonction de leurs possibilités, par toutes les institutions, organisations et personnes ayant collaboré dans l'inventaire à partir desquelles il faudrait concevoir un processus de diffusion progressive de l'inventaire et, en même temps, de la contribution que le patrimoine culturel immatériel peut faire en faveur du développement durable.

Cette diffusion doit prévoir également la possibilité que quelques personnes ou organisations veuillent faire des apports à l'inventaire. Il est peu probable qu'elles aient été toutes contactées avant ou pendant le processus de travail, or comme il a été dit plus haut un inventaire doit être mis à jour régulièrement, et, par conséquent, il est toujours possible et enrichissant de recueillir de nouveaux apports pour en tenir compte au moment de la mise à jour de l'information. Il serait donc pertinent de laisser une porte ouverte à de nouvelles contributions éventuelles.



L'expérience du Montseny

Dès le début de notre collaboration avec les institutions du Montseny nous avons constaté l'importance que les relations qui s'établiraient tout au long du processus avec des personnes, des organisations ou des institutions ne soit pas unidirectionnelle et ne se limite pas à une simple collecte d'information destinée à alimenter un produit final voué aux oubliettes. Nous voulions que les participants et informateurs puissent constater directement l'utilité de leur contribution et l'usage qui en a été fait. Cela pourrait éventuellement inciter de nouvelles collaborations.

Pour communiquer les résultats du projet nous avons donc prévu de créer un site web qui présente l'inventaire, une brève explication des étapes de la réalisation et des personnes et institutions participantes. Nous prévoyions aussi d'éditer un matériel en quatre versions linguistiques, tout comme le web: anglais, catalan, espagnol et français. Mais au fur et à mesure que le projet avançait, le besoin s'est fait sentir d'incorporer d'autres mécanismes de diffusion qui touchent plus directement la population impliquée. Nous avons donc pensé en premier lieu organiser quatre actes de présentation dans les villages où les séances d'information avaient eu lieu et nous avons conçu deux projets de suivi: une exposition itinérante accompagnée d'actes publics d'inauguration et l'édition d'une vidéo de divulgation élaborée à partir des enregistrements réalisés et complétée par un scénario adapté, deux initiatives que nous mettrons sur pied dès que nous aurons obtenu le financement nécessaire.

C'est pourquoi nous recommandons:

- D'encadrer l'inventaire dans un plan général de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.
- D'impliquer toutes les parties prenantes (administrations publiques, institutions, communautés, experts, organisations) dans chaque action de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.
- De prévoir la diffusion postérieure de l'inventaire, dans son ensemble ou bien de certains aspects qui pourraient intéresser des publics spécifiques (artisans, personnes sensibles à l'environnement, organisations locales...).
- De ne pas limiter la diffusion à l'édition de matériels de divulgation, mais d'inclure des événements publics dans lesquels les assistants aient la possibilité d'intervenir.
- De mettre toute l'information de l'inventaire à disposition du public grâce à un site internet qui servira aussi de canal pour recueillir de nouvelles contributions.
- De maintenir ouverts en permanence les mécanismes prévus pour recueillir de nouvelles contributions.
- De prévoir une actualisation de l'inventaire grâce aux nouvelles données reçues sous un délai maximum de cinq ans.



Contribution au développement durable

Pour donner une continuité à l'action de sauvegarde qui débute avec l'inventaire il faut que tous les agents travaillent ensemble. Dans le cas qui nous intéresse, celui d'une réserve de biosphère, la première utilité doit être de contribuer au développement durable, entendu non seulement comme développement économique, mais aussi comme développement humain car l'objectif principal des réserves de biosphère est que la population qui y vit puisse se développer pleinement dans ce territoire et maintenir sa structure sociale sans être contrainte d'émigrer pour améliorer sa qualité de vie.

L'expérience du Montseny

L'un des objectifs du projet était d'identifier les éléments du patrimoine culturel immatériel pouvant contribuer au développement durable. Au fur et à mesure, il est devenu évident qu'au fond tous les éléments pouvaient contribuer au développement durable; même si certains, par leurs caractéristiques, leur visibilité ou leurs retombées sociales, peuvent y contribuer plus efficacement, tout dépend finalement des actions concrètes menées autour de chaque élément.

Le projet met en évidence que tout élément du patrimoine culturel immatériel peut contribuer dans une certaine mesure au développement durable selon la façon dont il est géré. Il faudra établir des grandes lignes de gestion de l'inventaire qui permettent de contribuer à n'importe quelle dimension du développement durable (environnementale, sociale ou économique) et déterminer les actions à développer en priorité selon le contexte et la réalité de chaque réserve de biosphère, espace naturel protégé ou autre territoire.

Puisque les réserves de biosphère sont des endroits qui cherchent à réconcilier la conservation de la diversité biologique et culturelle avec le développement social et économique, on les identifie comme des espaces où la conservation de la biodiversité prend autant d'importance que la sauvegarde de la diversité culturelle qui s'y trouve intimement liée. Cependant, dans de nombreux cas il y a une plus grande expérience des fonctions de conservation de la biodiversité que de la promotion du développement économique et social du territoire. C'est pourquoi nous avons identifié trois lignes stratégiques:

Conservation: dans ce projet nous voulons élargir la vision de la conservation concentrée principalement sur la biologie, pour y inclure les usages, les représentations, les expressions, les connaissances et les techniques que les communautés ou les individus reconnaissent comme faisant partie intégrante de leur patrimoine culturel et qui contribuent à leur propre développement durable. La conservation dont nous parlons tient compte de l'évolution de tous les éléments que nous voulons sauvegarder; nous ne voulons pas d'une conservation statique mais plutôt laisser que les éléments et les écosystèmes évoluent d'une façon rationnelle et dans une échelle temporelle appropriée pour s'adapter aux temps nouveaux.

Développement humain: c'est la ligne stratégique qui doit accroître le potentiel des personnes en élargissant leurs opportunités et en permettant leur participation dans la prise de décisions. Les principaux objectifs du développement humain sont: que les personnes



jouissent d'une vie longue et pleine de santé, qu'elles aient des connaissances et puissent accéder aux ressources nécessaires pour acquérir un niveau de vie digne. Cette conception de développement inclut aussi le développement économique de la population et du territoire.

Sensibilisation: nous entendons par sensibilisation les activités réalisées pour communiquer les valeurs d'une réserve de biosphère au public visiteur. Ces activités devraient engendrer une modification des habitudes tendant vers l'amélioration du respect et des connaissances de leur propre diversité biologique et culturelle.

Dans ce projet nous avons voulu concrétiser quelques lignes possibles d'action pour chacune des sous-catégories dans lesquelles sont classés les éléments de l'inventaire, dans des dimensions environnementales, sociales et économiques. Ce document est disponible sur le site web du projet.

C'est pourquoi nous recommandons:

- De tenir compte des dimensions environnementales, sociales et économiques du développement durable.
- De penser à rassembler des renseignements sur la contribution des éléments au développement durable dans les phases de documentation initiale et lors du travail sur le terrain.
- D'inclure explicitement un champ de contribution au développement durable sur la fiche de saisie d'information.
- D'introduire dans la gestion de la réserve de biosphère des actions concrètes liées au patrimoine culturel immatériel, à partir de la réflexion générale sur la contribution possible de chaque catégorie au développement durable et en fonction de l'information recueillie durant les phases de documentation et de travail sur le terrain.



ASPECTS ÉCONOMIQUES

UNESCOCAT

Dans un processus long et complexe comme celui que requiert la réalisation d'un inventaire du patrimoine culturel immatériel, on ne peut ignorer les aspects économiques. Logiquement, il n'est pas possible de présenter une estimation du coût économique d'un tel projet car cela dépend d'une multitude de facteurs, comme la surface du territoire à étudier, le nombre de zones habitées et d'habitants, le niveau de connaissance préalable du patrimoine culturel immatériel, la structure opérationnelle qui sera mise en place, les limites de temps, etc. Malgré tout, il peut être utile de donner quelques indications pratiques car de nombreuses personnes et institutions sont impliquées et que cela signifie de prévoir un grand nombre d'actions et de tâches variées ainsi que les conditions dans lesquelles elles seront réalisées.

Coûts à prévoir

Nous présentons ci-dessous une liste des aspects qui peuvent comporter un coût économique, tant s'ils sont assumés dans le cadre du projet comme s'ils sont pris en charge par les institutions, les personnes ou les organismes qui y collaborent:

- L'organe de direction. Le temps de travail des personnes qui le composent doit se limiter à deux ou trois réunions annuelles, qui peuvent comporter des frais de documentation, des indemnités de déplacement, etc.
- L'organe de coordination. Le temps de travail des personnes qui le constituent impliquera des heures de réunion ou d'étude de la documentation reçue. Il s'agit du même type de frais que pour l'organe de direction mais avec un nombre de réunions supérieur.
- Direction exécutive. La personne qui assume cette fonction devrait s'y consacrer en exclusivité. C'est une pièce clé pour le bon fonctionnement de tout l'engrenage car elle centralise et gère toute l'information générée et doit prendre de nombreuses décisions.
- L'équipe de travail. Le noyau de l'équipe (anthropologue, historien et environnementaliste) devrait également se consacrer en exclusivité au projet et jouir d'une grande flexibilité horaire. D'autres spécialistes peuvent également intervenir pour un nombre d'heures limité.
- Equipe technique (enregistrement d'images et son). Il faudra très certainement avoir recours à des professionnels dotés d'un équipement technologique de qualité. Leur implication dépendra du nombre d'éléments à documenter graphiquement et peut arriver à coïncider avec celle de l'équipe de travail.
- Équipement technique. En plus de l'équipement utilisé par l'équipe technique il faut prévoir au moins un appareil photo et une petite caméra pour collecter toute l'information jugée utile.
- Déplacements et indemnités. L'équipe de travail principalement, mais aussi l'équipe technique et dans une moindre mesure la direction exécutive, devront se déplacer régulièrement entre le territoire objet de l'inventaire et le bureau qui servira de base et de lieu de coordination. Il est possible que ces déplacements impliquent des frais alimentaires voire des nuitées d'hôtel.
- Bureau. Il faut un bureau qui serve de quartier général du projet où se trouve la direction exécutive et où puissent se tenir les réunions de suivi avec l'équipe de travail et l'équipe technique. Ce bureau doit disposer de l'équipement technique nécessaire pour la bonne exécution du projet.
- Editions. Il faut prévoir au moins un matériel de diffusion générale du projet et un matériel spécifique pour le plan de participation afin d'encourager la collaboration de la population



locale.

➤ Plan de participation. Selon la complexité et l'envergure du plan, la participation de spécialistes dans ce type d'action peut être nécessaire. Par ailleurs, en plus du matériel mentionné dans le point précédent, le plan de participation demandera aussi de disposer d'espaces adaptés pour des réunions d'information et de débat, et il peut être opportun d'offrir aux personnes qui assisteront à ces réunions un témoignage de remerciement pour leur participation.

➤ Web. Il faut prévoir la création et la maintenance d'un site web spécifique pour l'inventaire, qui puisse inclure également d'autres actions pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'espace naturel étudié.

➤ Les actions de diffusion postérieures, une fois l'inventaire achevé, devraient inclure la révision linguistique et la traduction des textes, l'édition de l'inventaire, l'organisation d'actes de présentation, etc.

➤ Actualisations. Il faut prévoir qui se chargera de rassembler les informations qui pourront arriver postérieurement, qui actualisera l'inventaire, et les éventuelles actions de diffusion que cela peut impliquer.

Possibilités de financement

➤ Institutions publiques. Les gouvernements, locaux ou nationaux, compétents dans le domaine du patrimoine culturel immatériel doivent être impliqués dans l'élaboration de l'inventaire et peuvent faciliter l'obtention du financement nécessaire, en y contribuant directement ou en aidant à convaincre d'éventuels sponsors privés. Cette implication ne doit pas se référer exclusivement au domaine de la culture, car ce patrimoine touche de nombreux autres secteurs: économie, environnement, tourisme, affaires sociale, santé, éducation... En plus des gouvernements, d'autres institutions publiques comme les universités, les centres de recherche, les fondations, les musées, les organismes gestionnaires d'espaces naturels protégés, etc. peuvent contribuer au développement de l'inventaire en y apportant des ressources économiques, humaines ou matérielles. Plus grand sera le nombre des "parrains" moindre sera la part à assumer par chacun d'eux et plus le réseau tissé sera fort.

➤ Secteur privé. Le patrimoine culturel immatériel affecte tous les secteurs de la société et peut contribuer au développement économique durable. Il faut donc s'efforcer d'arriver aux institutions qui peuvent aider à le sauvegarder, pour leur expliquer l'importance et l'intérêt d'y contribuer.

➤ Ressources postérieures. Si l'élaboration de l'inventaire se situe, comme cela est souhaitable, dans le cadre élargi d'un plan de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, nous pouvons prévoir la promotion de produits ou services qui contribuent à la fois à la préservation des pratiques culturelles et au développement économique du territoire. Cette approche peut aussi faciliter l'obtention de ressources pour l'inventaire.

➤ Travail bénévole. L'élaboration d'un inventaire ne peut se faire sans la collaboration désintéressée de nombreuses personnes. On peut éventuellement envisager la possibilité que la structure opérationnelle du projet soit assumée par des bénévoles. Il va sans dire que cela demande un degré d'implication plus élevé. Il faut en tous cas s'assurer de l'efficacité du mécanisme choisi et de la viabilité du projet.



L'expérience du Montseny

Quand nous avons commencé à concevoir ce projet et à en parler avec d'autres personnes, nous avons réalisé qu'il éveillait généralement un intérêt supérieur dans le milieu des espaces naturels protégés que dans le milieu du patrimoine culturel ou de l'ethnologie. Nous étions conscients de la difficulté de trouver le financement nécessaire pour un projet à cheval entre le patrimoine naturel et le patrimoine culturel dans un système habitué au compartimentage presque étanche. Mais nous étions aussi convaincus que nous avions là une bonne occasion de renforcer les liens entre ces deux mondes que de nombreuses personnes, dans le Montseny même, cultivent depuis des années.

Nous avons donc répondu avec enthousiasme à l'Appel de Subventions de la Fundació Biodiversidad, qui a évalué positivement notre projet et l'a financé majoritairement. Malheureusement, la crise économique que traversent actuellement dans les pays occidentaux nous a touché de plein fouet et nous a pratiquement privé de la possibilité de compléter le financement complémentaire nécessaire que nous avons donc dû assumer en partie.

Nous souhaitons faire une mention spéciale du plan de participation qui a été entièrement financé par le Gouvernement Catalan et qui a signifié une expérience pionnière. Jusqu'à présent, ces processus de participation étaient d'usage pour des questions urbanistiques ou environnementales mais aucun n'avait été mis sur pied pour une question concernant le patrimoine culturel. Ce fut, en tous cas, la première occasion de démontrer les implications du patrimoine immatériel dans d'autres aspects de la société.

Pour l'élaboration de l'inventaire du Montseny nous avons engagé une équipe de trois personnes et nous avons eu recours aux prestations d'une maison de production audiovisuelle, tous coordonnés par deux professionnels du Centre UNESCO de Catalogne qui y consacraient une partie de leur temps de travail. Les autres personnes impliquées dans la structure opérationnelle l'ont fait dans le cadre de leur travail respectif. La collaboration du Musée Ethnologique du Montseny a permis de disposer d'une infrastructure sur le territoire et a facilité énormément tout le travail de documentation, et la Réserve de biosphère a aussi mis ses espaces à la disposition du projet.

C'est pourquoi nous recommandons:

- Que les personnes assurant la direction exécutive et le travail pratique d'élaboration de l'inventaire soient liées par un contrat.
- De tenter de compléter cette équipe professionnelle par des collaborateurs bénévoles.
- Que l'élaboration d'un inventaire du patrimoine culturel immatériel, dans le cadre d'un plan de sauvegarde, se présente comme un investissement social et économique dans la mesure où il ne prendra tout son sens que lorsqu'il engendrera des mesures qui contribueront efficacement au développement durable.
- Que la recherche de financement s'adresse à tous les secteurs de la société directement ou indirectement liés au patrimoine culturel immatériel, car les bienfaits de leur sauvegarde retomberont aussi sur l'ensemble de la société.